

CHARTE GRAPHIQUE PONT-L'ÉVÈQUE

AVRIL 2024

INTRODUCTION

La charte graphique est un document de travail qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes et éléments qui constituent l'identité graphique d'une organisation, d'un projet ou d'une entreprise.

Le but de la charte graphique est de conserver une cohérence dans les réalisations graphiques d'une même organisation, projet ou entreprise quels que soient les différents intervenants de la production (graphiste, directeur artistique...).

RÈGLES ET USAGES LE BLOC MARQUE

Le bloc marque Ville de Pont-L'évêque est une création originale.

Il est immuable et ne peut en aucun cas être modifié.

Le bloc marque est composé d'un identifiant et d'un lettrage.



RÈGLES ET USAGES

LE BLOC MARQUE

—

Une zone de protection est définie autour du logotype afin de préserver sa visibilité et son intégrité. Aucun élément graphique ou de texte ne doit venir empiéter dans cette zone. Dans toutes les configurations du logotype, cette zone est définie par l'espace entre le lettrage et l'identifiant.



RÈGLES ET USAGES

LE BLOC MARQUE

Le bloc marque est déclinable en vertical. Dans ce cas, l'identifiant devient l'élément principal de la composition.



VILLE DE
**PONT-
L'ÉVÊQUE**

RÈGLES ET USAGES

LE BLOC MARQUE

—

Une zone de protection est définie autour du logotype afin de préserver sa visibilité et son intégrité. Aucun élément graphique ou de texte ne doit venir empiéter dans cette zone. Dans toutes les configurations du logotype, cette zone est définie par l'espace entre le lettrage et l'identifiant.



RÈGLES ET USAGES BLOC MARQUE VERSIONS

Dans l'utilisation du logo on rencontrera plusieurs versions possibles. En couleur, en noir et blanc, en monochrome, selon le contexte et support d'utilisation du logo, ou en blanc seul.



RÈGLES ET USAGES BLOC MARQUE VERSIONS



Dans l'utilisation du logo on rencontrera plusieurs versions possibles. En couleur, en noir et blanc, en monochrome, selon le contexte et support d'utilisation du logo, ou en blanc seul.



VILLE DE
PONT-
L'ÉVÊQUE



VILLE DE
PONT-
L'ÉVÊQUE



VILLE DE
PONT-
L'ÉVÊQUE



VILLE DE
PONT-
L'ÉVÊQUE

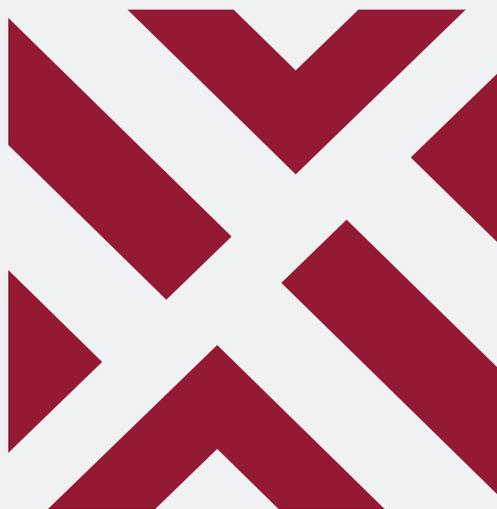
RÈGLES ET USAGES

LE BLOC MARQUE

VARIANTES



Dans une logique de modularité et afin de conserver une cohérence graphique et harmonieuse du logo, des variantes sont proposées.



Identifiant
seul

Lettrage seul avec
une touche de rouge
pour rappel

VILLE DE
**PONT-
L'ÉVÊQUE**

RÈGLES ET USAGES

COULEURS

On distinguera trois principaux modes colorimétriques, chacun répondant à un usage spécifique. Le plus courant est la quadrichromie (CMJN), utilisée pour tous les travaux d'édition papier. Pour tout ce qui concerne les productions écrans (site web, PowerPoint...) on se réfère aux valeurs RVB ou Hexadécimales.

Pour conserver une cohérence chromatique, il est indispensable respecter les références établies.

PAPIER
C100 M87
J45 N60

ECRAN
R20 V31 B53
#141f35

PAPIER
C27 M100
J75 N25

ECRAN
R152 V25 B46
#98192e

RÈGLES ET USAGES

COULEURS SECONDAIRES

Afin d'élargir le spectre chromatique et la déclinaison visuelle, 2 couleurs secondaires ou d'accompagnements ainsi qu'un gris de soutien sont définis.

Comme pour les couleurs primaires, il faut conserver une cohérence chromatique. Pour cela, il est indispensable de respecter les références établies.

PAPIER
C95 M68
J38 N30

ECRAN
R24 V66 B96
#184260

PAPIER
C0 M45
J82 N0

ECRAN
R245 V158 B59
#f59e3b

PAPIER
C0 M0
J0 N25

ECRAN
R152 V25 B46
#98192e

RÈGLES ET USAGES TYPOGRAPHIE

Pour une meilleure cohérence de l'ensemble des documents et déclinaisons liés au logotype on utilisera le même univers typographique dans des graisses différentes.

Montserrat
Bold

LOREM IPSUM

Montserrat
Black

**Gia adignime volum
corionecea**

Raleway
Bold

**Leniae. Nullaborio tem volorru pidusci molore quia
in re peribus aut es eost ad et modigenem fuga. Et
quid et quae offictatia nam, essitios molupis magna
ximpor mosapis suntisqui omnit voluptur aspid que sim
libusae natur moloreptat.**

Raleway
Regular

Entibusdam lam res inum quam, consendel maxim est, velecum ium vidi optas sitis dic temque parchilitis et autecero eat et utatum nemolluptae perfero es maio id essuntisquas et id ulpa sitemporibus adis natusam quia que es etur aliquist, cus. Andebiti accaboreius peles serionseque rera dolorescium, te perat. Udaepratem hilit ut everspi ciasper sperepra nonet erum, omnist autempos eum rem et audi nemquis poriatem aut unt ipsuntiatet aspide nem faceaquiam,

Raleway
SemiBold

Udaepratem hilit ut everspi ciasper sperepra nonet erum, omnist autempos eum rem et audi nemquis poriatem aut unt ipsuntiatet aspide nem faceaquiam,

RÈGLES ET USAGES LE BLOC MARQUE INTERDITS

La taille du logo peut varier selon les documents. Tout changement de taille devra être effectué proportionnellement (aussi bien la largeur que la hauteur).

D'une façon générale, aucune modification du logo officiel n'est acceptée. C'est-à-dire qu'aucun des éléments qui le compose ne doit varier indépendamment de l'autre.



Mairie de Pont-l'Évêque
58, rue Saint Michel
14130 Pont-l'Évêque

Tél. 02 31 64 00 02
Fax : 02 31 64 37 13
mairie@pontleveque.fr

pontleveque.fr